

Sanctionner l'ivresse en la soignant

SOCIÉTÉ Proposition de loi de Defraigne

Se faire harceler dans la rue par des poivrots sans avoir rien demandé ? Christine Defraigne, sénatrice MR, n'en veut plus. Elle a donc déposé une proposition de loi au Sénat pour que les infractions liées à l'ivresse et le harcèlement des passants entrent dans le champ des sanctions administratives communales (SAC). Toutefois, elle constate que la palette de sanctions actuellement disponibles ne convient pas au groupe-cible, souvent instable et sans ressources. C'est pourquoi, elle propose également d'ajouter une nouvelle forme de sanction qui consisterait à imposer un suivi psychomédicosocial pour les auteurs de ces infractions.

Le point de départ de la ministre ? Sa propre ville, Liège, et un sentiment de harcèlement, d'insécurité. Lors d'une commission générale en juillet dernier, policiers et services sociaux pointent un « noyau dur » d'une trentaine de personnes, souffrant souvent de dépendances, qui induisent une forme de harcèlement aux passants et sur lesquelles personne n'a de prise. Les policiers peuvent les embarquer une nuit mais la mise en observation ne résout rien. Il est également difficile de passer de l'urgence à la prise en charge, dont les personnes concernées ne veulent pas. Etape 1 : la sénatrice propose donc qu'on étende la loi sur les SAC aux cas de harcèlement et d'infractions commises sous l'emprise de l'alcool.

Or les sanctions administratives telles que prévues aujourd'hui n'offrent pas de réponses efficaces. Souvent sans ressources, les auteurs des infractions visés ne peuvent payer les amendes. La suspension ou le retrait d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ne les affecte pas non plus. Christine Defraigne



La députée veut lutter contre le harcèlement en rue. © D. DUCHESNES

propose qu'une nouvelle « sanction » soit intégrée : donner la preuve qu'on s'engage dans un suivi psychomédicosocial pour s'en sortir. Il est évident que ce type de personnes ne sont pas spontanément demandeuses, reconnaît la sénatrice. Naïve, sa proposition ? « *Je n'ai pas la prétention ou la faiblesse de croire que tout va se régler* », se défend Christine Defraigne. Mais il y a bien l'espoir, du côté des services sociaux, que ce qui est initialement une « sanction » constitue une accroche, une porte d'entrée vers l'aide et la prise en main.

« *C'est un peu la carotte et le bâton* », reconnaît sans complexe la députée, qui devine les critiques qui l'attendent : volonté d'une société « clean », purgée de ces éléments « dérangeants », état policier, hypocrisie de la démarche... « *Oui, l'objectif numéro 1 est de répondre à une atteinte à la tranquillité et à l'ordre public, j'assume ! Mais pourquoi deux objectifs devraient-ils être antagonistes ? Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups, et tenter d'aider les gens à s'en sortir ? Je n'y vois pas de contradiction.* » ■

ELODIE BLOGIE